

French Text: Fiche d'information pour Membres du Parlement Européenne

Loi Européenne défendra un produit vert exemplaire au nom de la protection du milieu.

Les baromètres à mercure, fabriqués en Europe depuis 1644, sans danger démontrable pour la santé ou contribution au problème des déchets, risquent d'être défendus si le 14 novembre, vous ne voteriez pas pour l'amendement de monsieur Callanan (soutenu par e.a. monsieur Blokland et Maaten) :

On a besoin de votre voix pour cet amendement ! Veuillez lire les 10 arguments suivants pour lesquelles le baromètre à mercure mérite une exception.

1. Produit : Un baromètre à mercure est un instrument de longue vie, qui - à condition qu'on le donne un entretien tous les cinquante ans - existe une éternité. Les nombreux exemplaires antiques qui existent encore et qui fonctionnent sont les meilleures preuves. Réparation, entretien et recyclage sont faciles et relativement bon marché. Les cassures sont rares et dans le cas échéant, le mercure peut être ramassé d'une manière facile et sûre et utilisé lors de la réparation de l'instrument. Contrairement aux alternatives (les instruments digitaux), le baromètre à mercure n'a pas besoin d'énergie et n'augmente pas le problème de l'e-waste". En résumé on peut prétendre que le baromètre à mercure est un produit vert exemplaire qui ne mérite pas d'être mis au ban.

2. Fabricants : ce sont aussi les fabricants qui font les réparations et les entretiens et qui donnent de l'information pertinente au public sur la manipulation du mercure. Ils rassemblent du mercure de différents instruments de mesure défectueux mais aussi d'autres sources (industrie, laboratoires, écoles etc.) Une interdiction arrêtera cette possibilité de récupération d'une manière abrupte. Une convention - comme on a fait avec les fabricants de batteries - aurait plus d'effet qu'une simple interdiction.

3. Patrimoine Européenne culturelle : le vieux métier de souffleur de verre pour instruments disparaîtra. Le baromètre, lié historiquement avec les grands noms Européens comme Huygens, Torricelli, Descartes, Boyle, Hooke et Fahrenheit connaît une tradition Européenne qui date de l'année 1644.

4. Chiffres concernant mercure : en Europe, pour les nouveaux baromètres à mercure, une consommation d'à peu près 580 kg de mercure est valable. La plupart est acquise par recyclage de mercure de vieux produits défectueux (interrupteurs à mercure, thermomètres etc..) Considérant le 200.000 kg de mercure, usé annuellement pour toutes les applications géométriques, les chiffres de mercure pour baromètres sont marginaux.

5. Nouvelle problématique : une interdiction de fabriquer de nouveaux baromètres à mercure ne change rien à la quantité de baromètres qui a été réalisée lors des siècles passés,... ils existent toujours (production à

partir du 17 ième siècle et presque ni le moindre d'usure). Au moment que les fabricants vont disparaître avec tout leur « knowhow » et leur créativité pour réparer, des cent milliers de possesseurs de baromètres seront confrontés avec le problème de réparation dans le cas où leur baromètre ne fonctionnerait plus. Ceci pourrait devenir un problème de milieu.

6. Commerce illégale : pour créer un baromètre, il faut de la connaissance professionnelle et de l'habileté. En plus, l'installation d'un atelier illégale ne nécessite pas des grands investissements ou facilités. Une interdiction créera l'espace pour une commerce et réparation illégale, sans aucune forme de surveillance ou contrôle.

7. L'avenir : des promoteurs d'une interdiction sont d'avis que, petit à petit, cela aboutira à la remise de tous les baromètres à mercure existants. La supposition est injuste et simpliste. Un baromètre est coûteux lors de l'achat (EUR 200 à EUR 1000 par pièce). Des exemplaires antiques coûtent le multiple de celui-ci. Souvent, un baromètre est acquis par héritage ou à l'occasion d'un événement spécial (mariage, jubilé etc.) En dehors d'une valeur financière, cela engendra également une valeur émotionnelle et ceux qui pensent que ces instruments vont trouver leur destin dans une station de milieu pour les détruire Ils se trompent ! La chance que des instruments non fonctionnelles disparaissent sur le grenier ou en dessous d'une armoire est plus réaliste et cela peut provoquer une émission de mercure inutile dans l'environnement d'habitation.

8. Economiquement : pour les fabricants et leurs représentants, une interdiction ne provoque pas uniquement des suites financières. En une fois, les stocks n'ont aucune valeur. Pour les fabricants, une interdiction annoncée aura des conséquences directes. Les acheteurs n'investiront pas dans une commerce qui sera défendue dans le futur. Un instrument qui ne fonctionne pas perd sa valeur. Les antiquaires et les collectionneurs eux aussi seront confrontés avec une catastrophe financière.

9. Honnêteté : émission de mercure dans le milieu est un grand problème. Jamais on a examiné l'impacte des baromètres à mercure. Les vraies causes sont bien connues : des applications industrielles, l'industrie d'alcali, des amalgames provenant des dents, la combustion de charbon etc.). Une interdiction d'un produit est une mesure sérieuse avec des conséquences importantes pour les concernés directs. Le fait simple q'un produit contient du mercure et qu'il existe des alternatifs sur le marché ne peut pas être un argument pour une interdiction. Il n'est pas honnête qu'un produit innocent serait condamné suite à des problèmes, initié par des autres.

10. Bon sens : s'il vous plait, votez le 14 novembre à Strasbourg pour l'amendement !